



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MARS 2021



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, à l'unanimité des membres présents, que le discours du 1er Août 2021 soit prononcé par un duo homme-femme, pour saluer le cinquantenaire du droit de vote des femmes (Grütli des femmes)
- ✓ **Adopté**, à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission des affaires sociales attribuant CHF 2500.- d'aide d'urgence à SOS Village d'Enfants Suisse, et CHF 3000.- à chacune des associations suivantes, Les Colis du Cœur, la Fondation Partage et Caritas Genève, pour l'aide aux personnes touchées par la pandémie dans le canton de Genève.
- ✓ **Adopté**, par neuf voix « pour », 4 voix « contre » et 4 abstentions, les conclusions du rapport de la Commission des Sports concernant les subventions au mouvement Junior 2019/2020.
- ✓ **Adopté**, par 14 voix « pour », deux voix « contre » et une abstention, les conclusions du rapport de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité relatif à l'insertion du tram sur le territoire de la commune.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la Charte du Développement durable.
- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2021.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de 12'094'233 CHF aux charges et de 11'018'593 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 1'075'640 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'075'640 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.
 2. De maintenir le taux de centimes additionnels pour 2021 à 43 centimes.
 3. De fixer le taux de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 0 centime.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 5'631'802 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2020 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les investissements suivants :
 - Compte 1500.300.14040.20

Caserne des pompiers Epinglis	90'000 CHF
Total à charge de la rubrique 15.383 du compte de résultat	90'000 CHF
- Compte 3410.201.14040.20	
Stade de football, vestiaires et buvette	150'000 CHF
- Compte 3420.602.14010.20	
Cheminement piétonnier école, zone en Tire 2ème étape	350'000 CHF
Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat	500'000 CHF
- Compte 7206.018.14032.20	
Collecteur rte de Certoux : ch. Relai - rte St-Julien	190'000 CHF
Total à charge de la rubrique 72.383 du compte de résultat	190'000 CHF
- Compte 7301.603.14033.20	
13 éco-points - villages de Perly et Certoux 1ère tranche	220'000 CHF
Total à charge de la rubrique 73.383 du compte de résultat	220'000 CHF
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2020 sous les rubriques :	
15.383 pour un montant de 90'000 CHF	
34.383 pour un montant de 500'000 CHF	
72.383 pour un montant de 190'000 CHF	
73.383 pour un montant de 220'000 CHF	
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 1'000'000 CHF.	
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.	
✓ Pris une délibération , à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant	
1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 151'100CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.	
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").	
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.	
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.	
✓ Pris une délibération , à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant	
1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC destiné à l'installation d'une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux.	
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 71.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.	
3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 71.33 de 2021 à 2050.	
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.	
✓ Décidé , par trois voix « pour », huit voix « contre » et 6 abstentions, de refuser d'entrer en matière sur la motion « Installons une police municipale dans notre commune ».	
* * *	
Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.	

DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 29 avril ; 20 mai ; 24 juin ; 16 septembre ; 21 octobre ; 18 novembre ; 16 décembre

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

ACTUALITES COMMUNALES

JOBS D'ETE 2021

La commune de Perly-Certoux engage chaque année durant les vacances scolaires d'été des jeunes âgés de 15 ans révolus à 25 ans pour travailler au Service des espaces verts (SEEV) ou à celui des bâtiments et infrastructures (SBI). Les emplois proposés sont essentiellement manuels (nettoyages, entretiens intérieurs et extérieurs).

Dates :

- du 5 juillet au 23 juillet 2021 pour les travaux de conciergerie (contrat de 3 semaines) ;
- de mi-juin à mi-septembre 2021 pour les travaux au SEEV (contrats de 2 semaines à 4 semaines);

Attention : le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux jeunes domiciliés sur la commune ou qui ont un lien marqué avec la commune et qui n'ont pas déjà obtenu deux fois un job d'été. Pour le SEEV, être titulaire du permis de conduire pour la voiture est un atout.

Intéressé-e ? **Découvrez les conditions générales** sur le site internet de la commune et postule en ligne sur www.perly-certoux.ch > Administration > offres d'emploi ou envoie ta lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae, par la poste à Mairie de Perly-Certoux, route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux.

Délaï : 31 mars 2021

MÉDAILLES DE CHIENS 2021

Les médailles de chiens 2021 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2021

Information sous : www.ge.ch/chien

SUBVENTIONS VELO ET BORNE D'ELECTROMOBILITE

Vous souhaitez passer à une mobilité douce ? L'Etat de Genève vous aide en vous offrant des subventions pour

- L'achat d'un vélo-cargo : subvention jusqu'à max. CHF 500.-
- Suivre une formation pour rouler à vélo en toute sécurité : subvention jusqu'à max. CHF 80.-
- Tester un vélo électrique : subvention pour la location d'un vélo électrique jusqu'à max. CHF 250.-

Pour bénéficier des subventions, il faut conserver votre preuve d'achat ou de location. Les habitants de Perly-Certoux doivent s'adresser directement à l'Office cantonal des Transports, Chemin des Olliquettes 4, 1213 Petit-Lancy, tél. 022 546 87 00.

Informations complémentaires sur les conditions sur <https://www.ge.ch/subventions-velo>.

Pour la recharge de véhicules électriques, l'Etat de Genève attribue des subventions pour l'installation d'une borne d'électromobilité sur une place de parking individuelle (jusqu'à CHF 1000.-) ou dans le cadre d'un projet planifié dans un parking collectif (jusqu'à CHF 2000.-).

Informations et conditions : <https://www.ge.ch/subventions-borne-electromobilite>

PERMANENCE DES IMPOTS

La « Permanence Impôts » 2021 pour le remplissage de déclarations d'impôts simples pour l'année 2020, s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes et habitant les communes de Bernex, de Confignon et de la Champagne (dont Perly-Certoux) sera à disposition du **1er février au 30 avril 2021**.

Les formulaires sont à récupérer au

Centre d'action sociale (CAS) de Bernex
313, rue de Bernex, 1233 Bernex
Téléphone : 022 420 39 30

ou sur le site internet de la mairie : [www.perly-certoux.ch/Administration/Prestations administratives](http://www.perly-certoux.ch/Administration/Prestations_administratives)

Une participation financière de Frs 35.- sera demandée par déclaration.

ENVIRONNEMENT 2021

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants
Samedi 13 mars
Samedi 29 mai
 Ou sur appel: tél. tél. 022 777 17 74



Levée des déchets verts de jardin
 Chaque lundi



Levées de verre
Mardi 30 mars
Mardi 27 avril



Levées de papiers et cartons
Mardi 30 mars
Mardi 27 avril

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.

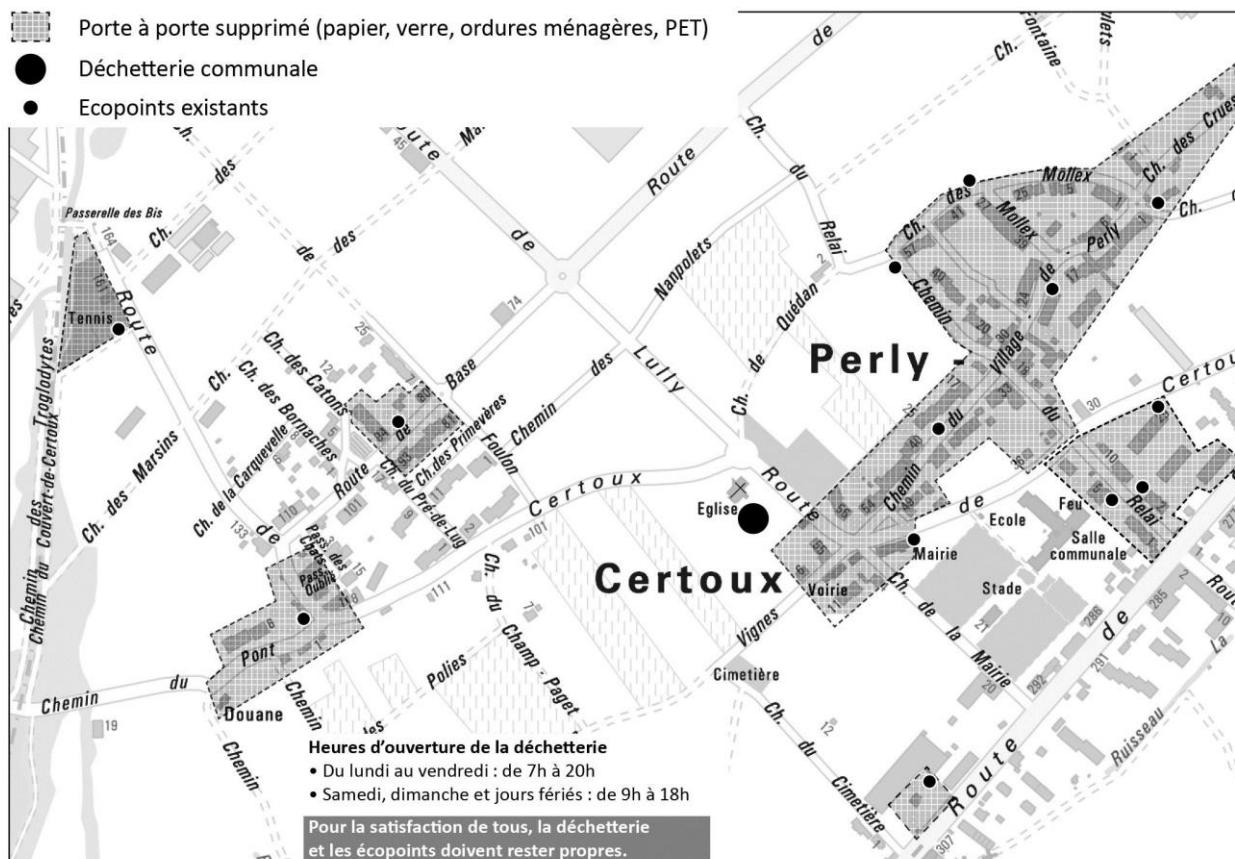


Levée des déchets de cuisine
 Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

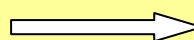
ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Écopoints existants



RAPPEL : DÉCHETS EN PERIODE DE PANDEMIE : Les masques, mouchoirs à usage unique et gants doivent être jetés dans un sac d'ordures ménagères fermé (sac noir). Il est interdit de jeter des masques sur la voie publique ainsi que dans les poubelles publiques. Ils doivent être incinérés.

Dépliant des levées 2021



Il contient toutes les dates des levées, le plan des écopoints sur la commune et quels déchets sont à jeter dans quels containers, le rappel des adresses des ESRECS ainsi qu'un aide-mémoire sur les déchets encombrants. Des exemplaires peuvent être demandés à la mairie.

A conserver toute l'année !

